

Ville de Gan

Débat d'orientations budgétaires 2017

Depuis la loi du 6 février 1992 et en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes de 3500 habitants et plus doivent obligatoirement organiser un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif (BP).

Le DOB ne revêt pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis au vote du Conseil municipal.

Concernant le contenu du DOB ce même article du CGCT dispose que le débat doit porter sur :

- les orientations générales du budget
- les engagements pluriannuels envisagés
- l'évolution et les caractéristiques de l'endettement

Le contexte national

En 2017, la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques définie par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se traduisait par une diminution des concours financiers de l'État aux collectivités de -3,67 Mds €, soit -7,4 %. Cette quote-part de l'effort additionnel est ramenée pour le bloc communal à "seulement" -2,33 Mds € soit une DGF de 30,86 Mds € pour 2017.

Les autres mesures prises au niveau national sont :

- une stabilisation de l'enveloppe nationale du FPIC (*Fonds de Péréquation Intercommunale et Communal*) à 1 Md€,
- la reconduction du fonds de soutien à l'investissement à 1,2 Mds €,
- une augmentation de la DSR (*Dotation de Solidarité Rurale*) de 14,5% avec une enveloppe globale DSU (*Dotation de Solidarité Urbaine*) +DSR de 180 M €,
- un accroissement de la compensation pour exonération de la taxe d'habitation,
- la revalorisation des bases fiscales de +0,4%,
- la modification des conditions d'exonération des prélèvements prévus par la loi SRU (*Solidarité et Renouvellements Urbains*),
- le protocole d'accord sur les parcours professionnels et les carrières qui a un impact sur les frais de personnel

Le contexte intercommunal

La fusion des 3 établissements publics depuis le 1^{er} janvier 2017 a pour conséquences :

- la fusion de l'AC (*Attribution de compensation*) et de la DSC (*Dotation de Solidarité Communautaire*) depuis décembre 2016,
- la restitution de la compétence restauration des crèches et ALSH (*Accueil de Loisirs Sans Hébergement*) avec nouvelles conventions pour la fourniture et le paiement des repas,
- la poursuite de la réflexion sur le transfert de la compétence "petite enfance" sachant que la prise de décision et la mise en œuvre doit intervenir entre le 1/07/2017 et le 1/01/2018,
- la redéfinition des modalités de calcul des transferts de charges par la commission d'évaluation des charges.

Les orientations communales

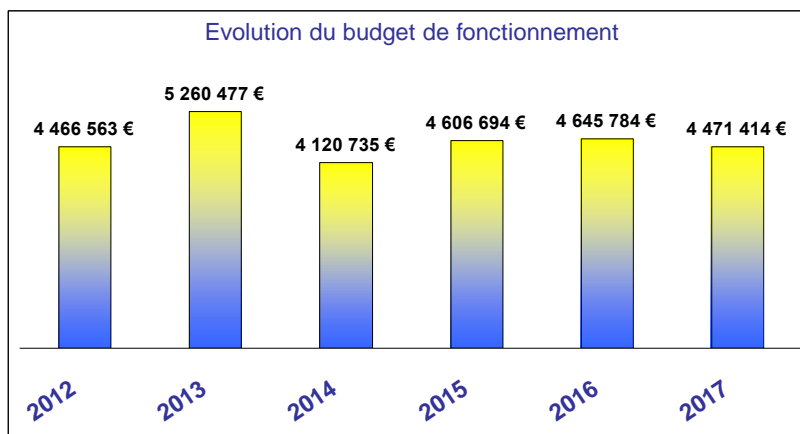
Les grands axes pour constituer le budget 2017 sont :

- ne pas augmenter la fiscalité locale,
- respecter strictement les contraintes extérieures sur lesquelles nous n'avons que peu ou pas de marges de décision (État, Région, Département, etc.),
- maîtriser des dépenses de fonctionnement,
- n'inscrire que les seules recettes certaines,
- maintenir le programme d'investissement des projets structurants définis dans le PPI.

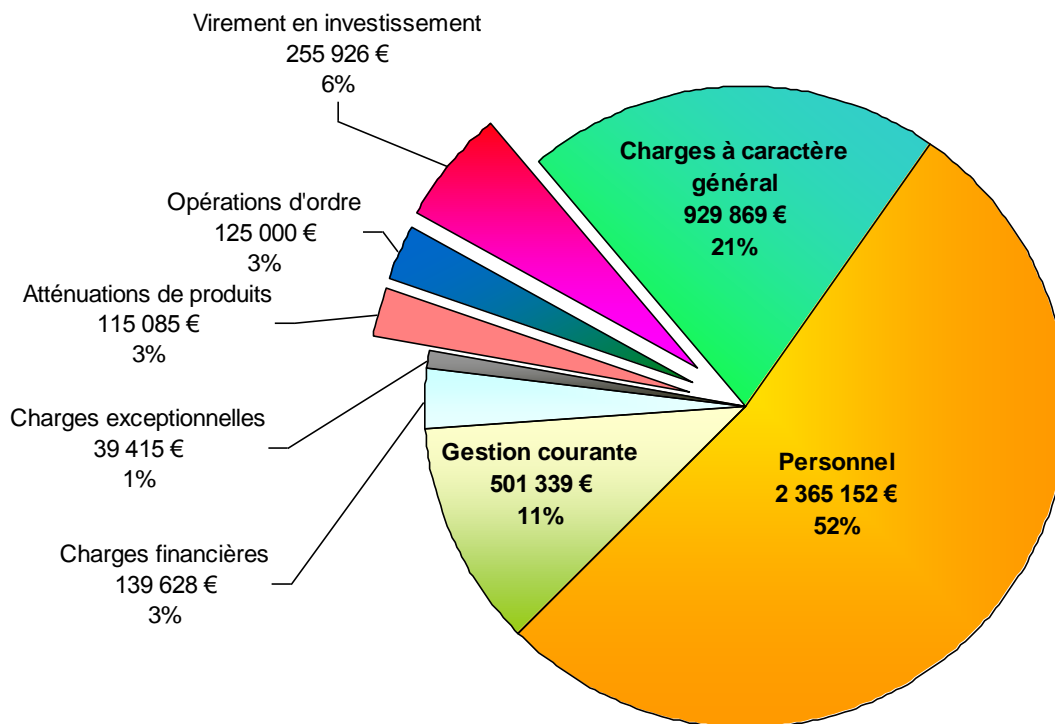
Les montants annoncés dans ce rapport sont ceux connus ou estimés au 15/02/2017. Ils seront nécessairement ajustés dans le budget primitif.

Le budget de fonctionnement 2017

Il s'équilibrerait à **4 471 414 €**, soit **-3,75%** par rapport au **BP 2016**.
Il représente une charge de **783 € par habitant** comparés aux 919 € par habitant pour la moyenne nationale de la strate 5-10 000 habitants.



Les dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère général

Elles sont estimées à ce jour à **930 000€** en **augmentation de 3,38%** par rapport au **BP 2016**.

Les principales dépenses supplémentaires sont dues à des effets de quantité :

- **+18 000 €** sur la consommation des **fluides** des nouveaux bâtiments (espace jeunes, vestiaire du Mercé), de l'éclairage des courts de tennis et de la consommation pour l'éclairage public constatée en 2016,

- **+50 000 €** pour les **repas** livrés par la cuisine communautaire à la **crèche** et à **l'ALSH**,
- **+1 500 €** sur les frais d'**alimentation** et d'**administration** en raison d'une augmentation de la fréquentation du service enfance jeunesse,
- **+700 €** sur les **fournitures scolaires** en raison de l'augmentation du nombre d'élèves,
- **+3 300 €** pour l'**équipement** et la **formation** des personnels des services enfance et police municipale,
- **+12 000 €** pour la réalisation du **document unique**,
- **+3 400 €** pour les fournitures de **voirie** et les réparations des **candélabres**.

En revanche certaines charges sont en baisse par réajustement basé les consommations réelles de 2016 :

- **-2 000 €** pour les frais de **carburant** sachant qu'une remontée prévisible a été prise en compte,
- **-6 000 €** sur les **locations mobilières**,
- **-4 000 €** sur les frais de **réparation**,
- **-3 000 €** sur les **prestations d'entretien** de la voirie et des bois et forêts,
- **-18 100 €** sur les articles fournitures administratives, pharmacie, livres, animations, transports,
- **-2 000 €** sur les frais de **télécommunication** après changement d'opérateur en 2016.

Les charges de personnel et frais assimilés

Elles sont estimées à ce jour à **2 361 152 € en baisse de 1,8% par rapport au BP 2016**.

Elles constituent **53% du budget de fonctionnement** et une dépense de **414 € par habitant** sachant que la moyenne de la strate est de 612€ par habitant (source DGCL).

En juillet 2015 le **Protocole Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations** (PPCR) a été conclu. Il a pour objectif principal la modernisation de la Fonction Publique Territoriale et entraîne la modification de 450 textes. Il touche toutes les catégories de personnel A, B et C. Pour la commune de Gan, **29 000 € supplémentaires** sont prévus pour couvrir l'impact financier de ces mesures sur les **rémunérations principales** et le **régime indemnitaire**.

De plus cette année il a été décidé une **participation de la commune** à la **complémentaire santé** pour les agents ayant choisi un contrat labellisé. Une enveloppe de **4 000 €** a été prévue à cet effet.

Malgré l'accroissement de charges que représentent ces mesures, les dépenses de personnel **baissent de 25 000 €**, d'une part, en raison du départ à la retraite de 7 agents (3 agents de service, 1 agent technique, 1 ATSEM, 1 agent de restauration, 1 auxiliaire de puériculture) et d'autre part, en raison de l'analyse poste par poste réalisée pour définir les besoins exacts de la commune.

Il faut noter, d'une part, que les postes vacants ne seront pas systématiquement pourvus à l'identique et, d'autre part, que le recrutement d'agents en début de carrière permet de réaliser des économies à court terme.

Il est prévu de recruter :

- 1 gardien de police municipale (30/35^{ème}),
- 1 agent administratif (35/35^{ème}) pour les services à la population et les finances/achats,
- 1 adjoint d'animation pour l'école maternelle classe et TAP (28/35^{ème}),
- 1 animateur coordonnateur TAP assurant aussi la direction de l'ALSH pendant l'été et les petites vacances (32/35^{ème}),
- 1 agent de restauration pour l'école maternelle (35/35^{ème}),
- 1 agent de service à l'école primaire (26/35^{ème}),
- 1 auxiliaire de puériculture (28/35^{ème}).

Enfin une économie de **20 000 €** est réalisée avec le nouveau contrat **d'assurance du personnel** au taux de **6,36%**, avec des garanties identiques, au lieu des 8,50% du précédent contrat.

Les atténuations de produit

A ce jour elles sont évalués à **115 085 €** soit une **augmentation de 76%** si l'on tient compte de la stabilisation du FPIC et du prélèvement provisionné à 50 000€ au titre de l'article 55 de la loi SRU. Il est presque certain que la commune ne sera pas considérée comme carencée (source préfecture) sachant que la population de l'agglomération est encore en diminution.

Les autres charges courantes

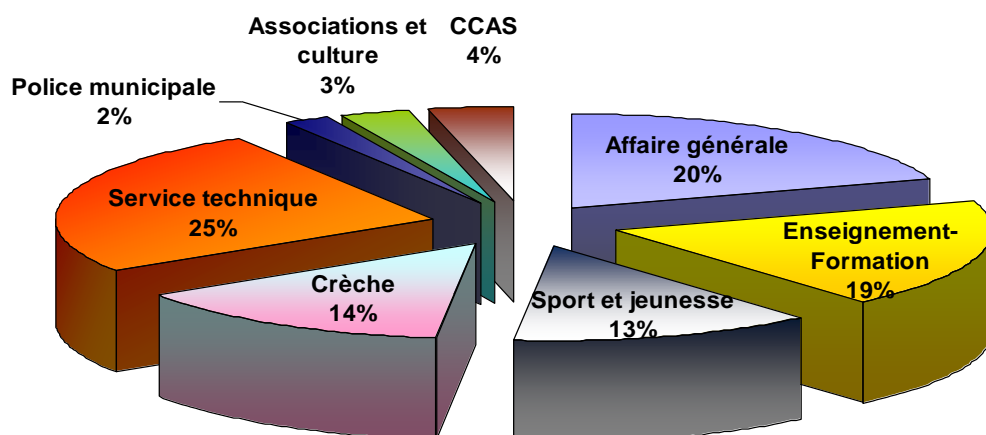
Évaluées à **500 000 €** elles **progressent de 5,77%** en raison :

- **+18 000 €** des frais de gestion de la voie verte (participations SDEPA et GRDF),
- **+4 000 €** sur la subvention versée à l'OGEC Marca pour répondre à l'accroissement du nombre d'élèves,
- **+22 000 €** sur la subvention versée au CCAS pour prendre en compte le remboursement de l'annuité d'emprunt et les charges de fonctionnement supplémentaires liées aux nouveaux locaux.

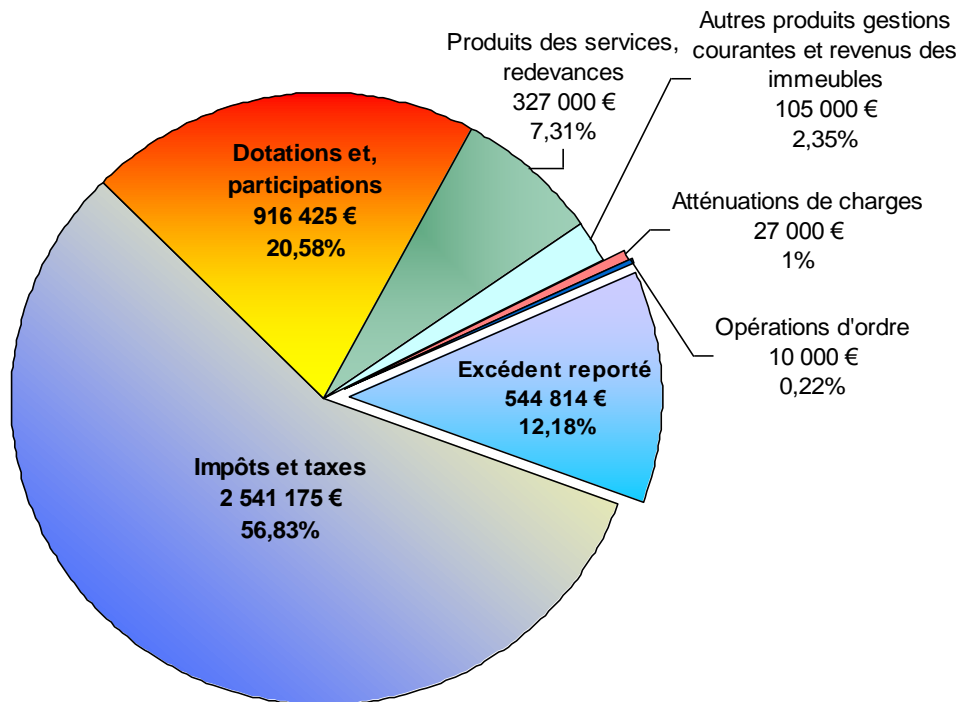
Les charges financières

Elles sont stables à **140 000€** en intégrant l'emprunt de 500 000€ contracté en 2016. Elles sont à revoir pour 2018 en fonction de l'emprunt qui sera contracté pour compléter le financement des projets structurants.

Répartition des charges par fonction



Les recettes de fonctionnement



Les atténuations de charge

Elles sont prévues en net repli de **25 000 € (-50%)** car des agents en longue maladie ont fait valoir leur droit à la retraite.

Les produits de services

Ils sont stables à **327 000 €** si aucune augmentation de tarif n'est pratiquée. Une réflexion sera engagée sur le prix des repas scolaires, le prix des repas de l'ALSH et la participation des familles pour l'activité sport-vacances. Pour les repas scolaires, il est envisagé de pratiquer des tarifs sociaux basés sur les barèmes de la CAF pour tenir compte du coût réel de ce service sans pénaliser les familles à faibles revenus.

Focus sur les repas scolaires	
Les communes conservent les recettes liées au paiement des repas par l'utilisateur et la fixation du prix des repas. Ainsi à Gan, le prix du repas est de 2,60 € (tarif fixé en 2010). A titre de comparaison les repas à l'école Marca sont facturés 58 € /mois pour la ½ pension et 4,70 € pour un repas occasionnel.	
CDAPP	Commune de Gan
Achat des denrées alimentaires, Fabrication et livraison des repas, Fourniture du matériel pour assurer la liaison froide.	Gestion des offices : Remise en température Mise en plats, service, plonge Entretien, surveillance des enfants.
3,09 €	3,80 € (sans amortissement des bâtiments)
Prix de revient d'un repas 6,89 €	

Les impôts et taxes

La recette prévue de **2 541 175 €** est en **recul de 34 000 € (1,33%)** en raison de l'exonération des foyers à revenus modestes; la compensation correspondante versée par l'État devrait être majorée de **6 000 €**. Il faut aussi tenir compte de l'éventuelle disparition de la redevance des mines.

En 2017, **les impôts locaux ne sont pas augmentés**, seules les **bases fiscales** notifiées en 2016 sont **revalorisées de 0,4%** ce qui engendre une recette supplémentaire de **8 000 €**.

Au regard des résultats de 2016, les **droits de mutation** sont évalués à **+ 8 000 €** et les **taxes sur les terrains rendus constructibles** à **+3 000 €**.

On constate une stabilité à :

- **346 000 €** pour l'**AC** et la **DSC** qui ont été fusionnées en décembre 2016,
- **50 000 €** pour taxe sur la **consommation électrique**,
- **29 300 €** pour la taxe sur les **pylônes**,
- **31 916 €** pour les **fonds nationaux de garantie des ressources**.

Les **dotations et subventions** sont évaluées à **916 416 €** soit une baisse de **63 000€ (-6,40%)**.

La **dotation forfaitaire** continue de diminuer à moins **57 000 €** mais la **dotation de solidarité rurale** est légèrement majorée de **+4 000 €** (cf. Loi de finances 2017).

La **participation de la CAF**, dépendante de la fréquentation des services à l'enfance, est en **recul de 57 000 €** par rapport à 2016. Il faut cependant tenir compte de versements complémentaires 2015 perçus en 2016.

La **participation du Département** au fonctionnement de la **crèche**, constatée en 2016, est **supérieure de 8 000 €**.

Le budget d'investissement 2017

Les dépenses d'investissement s'élèveraient à 4 194 000 €

Les programmes structurants et de développement

Les opérations de cette catégorie sont destinées à modifier le cadre de vie des gantois et rendre la ville plus attractive. En 2017 il est prévu de réaliser :

- la **1^{ère} tranche de la voie verte** pour un montant global de **1 473 000 €**. Ce projet reçoit des **aides** de la part du FEDER, de la Région Grande Aquitaine, du Département des Pyrénées-Atlantiques et de l'agglomération PBP à hauteur de **621 215 €**.
- la construction de **vestiaires-douches** à la **plaine du Mercé** pour un montant de **930 000 €**. Ce projet reçoit des aides de l'État, du Département des Pyrénées-Atlantiques et de l'agglomération PBP à hauteur de **323 827 €**. Une participation financière de la Fédération Française de Football est en cours d'étude.
- L'acquisition et l'aménagement de nouveaux locaux pour **l'espace jeunes** pour un montant de **190 000 €** avec une **aide de l'État de 15 000 €**.

Les programmes d'équipement des services et d'entretien du patrimoine communal.

- Dans le cadre du développement des services à la population, nous avons choisi d'accueillir une **station pour les cartes d'identité et passeports biométriques**. A l'occasion de cette mise en place, nous réorganiserons l'espace d'accueil de la mairie. Les travaux et les équipements sont estimés à **20 000 €** sachant que la **participation de l'État** est de **4 000 €**.
- **60 000 €** sont prévus pour renforcer la **sécurité publique** et la **protection civile** avec l'amélioration du système de vidéosurveillance, l'installation d'une alerte intrusion dans chaque école et la création d'une réserve incendie à Haut de Gan.
- **32 500 €** sont prévus pour poursuivre l'**équipement informatique** des écoles et pour mener une étude sur la création d'une **12^{ème} classe** et l'extension de la **cantine** dans l'éventualité d'une augmentation du nombre d'élèves.
- **128 700 €** sont prévus pour effectuer les travaux d'**accessibilité** aux bâtiments recevant du public (cf. ADAP) et la réduction de la **consommation énergétique**.
- **417 000 €** sont prévus pour la dernière tranche des travaux de réhabilitation de la **voirie sinistrée** et pour poursuivre le programme de maintenance des **autres voies communales**.
- **108 000 €** sont prévus au titre de la **participation communale** à la création de **logements sociaux** (36 logements au Brougnat, 15 logements avenue Henri IV et 8 logements à Haut de Gan).

Les recettes d'investissement

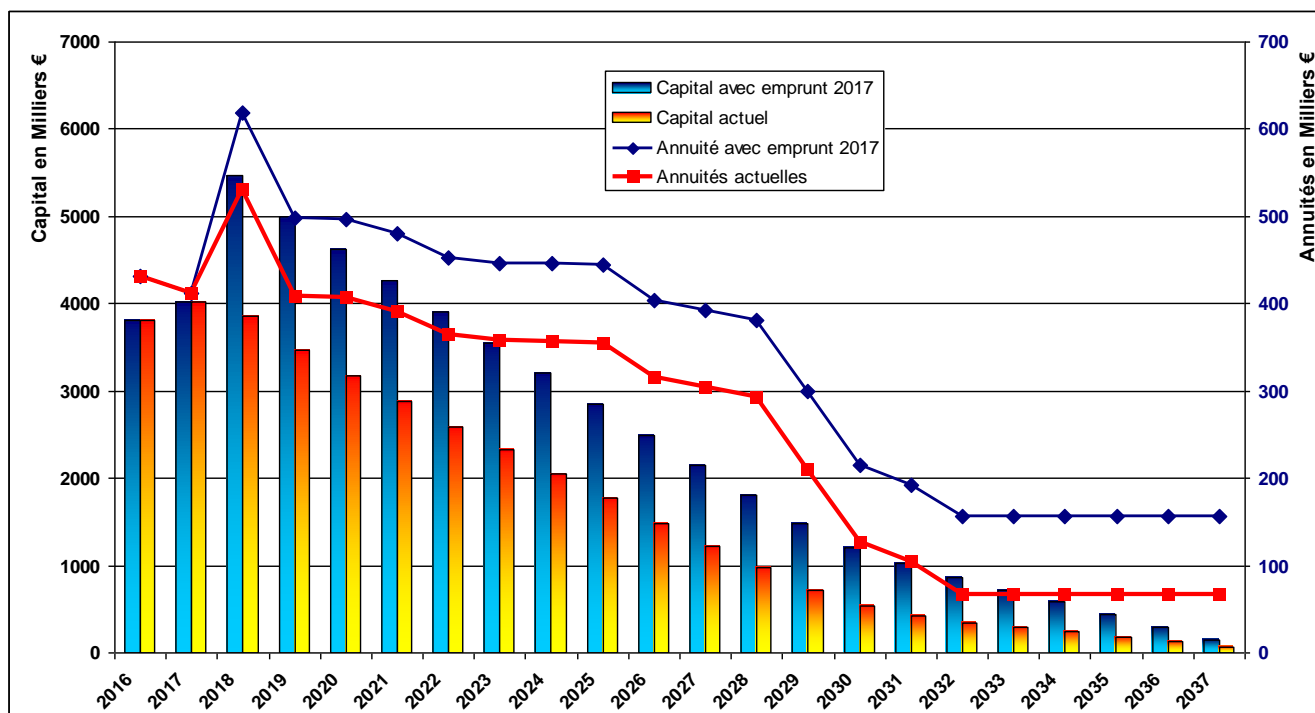
Les recettes d'investissement comprendraient notamment :

- **500 000 €** de l'**emprunt** contracté en 2016,
- **58 498 €** d'**excédent** reporté,
- **1 077 566 €** de **subventions d'équipement** portant sur les projets structurants et de réhabilitation de la voirie sinistrée,
- **160 000 €** de **FCTVA** et de **taxe d'aménagement**,
- **194 000 €** de **produits de cession** d'immobilisations,
- **184 000 €** de recettes pour compte de tiers **CCAS**,
- **125 000 €** pour les **amortissements**,
- près de **290 000 €** de virement de la section de fonctionnement,
- près de **1 600 000 €** par un emprunt d'équilibre.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Libellé	2017			2018			2019			2020		
	Dépenses	Subventions		Dépenses	Subventions		Dépenses	Subventions		Dépenses	Subventions	
		Notifiées	Sollicitées		Notifiées	Sollicitées		Notifiées	Sollicitées		Notifiées	Sollicitées
Programmes structurants et de développement	2 612 973	647 537	173 505	810 000	57 000	781 000	337 100	1 023 000	264 000	247 000		
Voie Verte	1 472 973	308 710	113 505	190 000	57 000	581 000	337 100	1 023 000	264 000	247 000		
Médiathèque				140 000								
Complexe le Mercé	930 000	323 827	60 000	200 000		200 000						
Extension cantine et école Paule Constant	20 000			280 000								
Espace jeune	190 000	15 000										
Programmes récurrents	685 115	32 526	32 526	601 250	490 250	490 250	456 250	456 250				
Patrimoine communal et économie d'énergie	170 115		12 954	250 000		180 000		180 000				
Voirie Communale	127 000			100 000		100 000		100 000				
Logements sociaux	108 000			75 000		34 000						
Acquisitions de matériels et mobiliers	116 500			100 000		100 000		100 000				
Sécurité, protection civile	73 500		19 572	21 250		21 250		21 250				
Réseaux	90 000			55 000		55 000		55 000				
Programmes exceptionnels	296 100	95 747		27 450		27 450		27 450				
Voirie Sinistrée	291 000	95 747										
Politique Foncière	5 100			27 450		27 450		27 450				
TOTAL	3 594 188	743 284	206 031	1 438 700	57 000	1 298 700	337 100	1 506 700	264 000	247 000		
FCTVA N-1		92 000			484 648		187 211		193 936			
Autofinancement si notifiées	2 758 904			954 052		774 389		1 048 764				
Autofinancement si notifiées +sollicitées	2 552 873			897 052		774 389		801 764				

État de la dette



Au 31/12/2016, le **capital restant dû** est de **4 137 018 €** (avec l'avance de 120 000 € de la CDA) soit une **capacité d'endettement de 6,2 années** inférieure à celle de l'exercice précédent en raison de l'épargne dégagée.

La structure des prêts est majoritairement à taux fixe, seul **l'emprunt de 300 000 € sur 15 ans** contracté en 2011 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est à taux révisable indexé sur le Livret d'Épargne Populaire. Le taux de la prochaine échéance est de 2,60%

Un **emprunt de 500 000 €** a été contracté en 2016 sur **15 ans** avec **taux fixe** de **1,30%** et des annuités de **36 900 €**.

En 2017, **l'emprunt d'équilibre nécessaire** est de **1 600 000 €**. Au 31/12/2017, la capacité d'endettement serait d'environ 8 ans si la commune parvient à maintenir la même épargne brute qu'en 2016.

Le **plan de trésorerie** qui est établi à ce jour est une prévision avec des incertitudes :

- sur les dates effectives de versement des subventions notifiées sachant que nos financeurs rencontrent aussi des problèmes de trésorerie,
- sur le montant des aides qui n'ont pas encore été notifiées.

Nous sommes actuellement en négociation avec les établissements bancaires d'une part, pour négocier les conditions les plus favorables de l'emprunt et, d'autre part, de trouver la meilleure solution pour répondre à nos besoins éventuels de trésorerie.